



www.journaldumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°498 du 31 octobre au 6 novembre 2024

LEADERS POLITIQUES
DÉTENTION PROLONGÉE

MARCHÉS À BÉTAIL
EFFETS REDOUTÉS

BASKET
DEUX MALIENS EN NBA



SECTEUR MINIER

L'OR AU CŒUR DE LA SOUVERAINETÉ

Considéré comme le troisième producteur d'or en Afrique, le pays entend récupérer une part plus équitable des 1 926 milliards de francs CFA de recettes d'exportation générées par la vente de son or en 2023.

GRATUIT

Ne peut être vendu

LE PIRATAGE AUDIOVISUEL C'EST DU VOL !



**ADAMA
TRAORÉ**
METTEUR EN SCÈNE

**MAIMOUNA
DOUMBIA**
COMÉDIENNE

**FOUSSEYNI
MAIGA**
RÉALISATEUR

**ATT
JUNIOR**
COMÉDIEN HUMORISTE

**EVA
BAGAYOGO**
COMÉDIENNE

**OUSMANE
DICKO**
COMÉDIEN



- RISQUE DE BLOCAGE DES IMAGES
- EXPOSITION DES ENFANTS A DES IMAGES NON APPROPRIÉES
- MANQUE À GAGNER POUR L'ÉTAT
- PERTE DE REVENUS POUR LES ARTISTES

#JEMENGAGECONTRELEPIRATAGE



ÉDITO

Controverse !

Le Ballon d'Or 2024 a été attribué le 28 octobre au milieu de terrain espagnol de Manchester City, Rodri. Ce prix, qui récompense chaque année le meilleur joueur de la saison écoulée, a très souvent été critiqué quant au mérite de ses différents lauréats. Cependant, la consécration de Rodri cette année, au détriment de Vinicius, remet sur la table la question d'une redéfinition claire des critères de sélection du gagnant. Souvent, ces critères sont évolutifs et semblent être taillés sur mesure pour s'adapter au vainqueur désigné chaque année. Sinon, comment comprendre que Rodri, qui ne figure même pas dans l'équipe-type de la Ligue des champions établie par l'UEFA — qui co-organise désormais avec France Football l'attribution du Ballon d'Or — vienne coiffer au poteau Vinicius, qui a non seulement gagné cette Ligue des champions avec le Real Madrid, mais en a également été désigné meilleur joueur ? Rodri a certes été consacré meilleur joueur de l'Euro 2024 qu'il a remporté avec la Roja, mais si être le meilleur joueur d'une compétition qui se déroule sur un mois, aussi prestigieuse soit-elle, pèse plus lourd dans la balance du Ballon d'Or que plusieurs mois de performances décisives en Ligue des champions, je pense qu'il y a un problème. Rodri ne mérite certainement pas. D'ailleurs, il est indéniable que tous les joueurs du top 5 au classement final du Ballon d'Or cette année mériteraient d'être sacrés sans que cela ne fasse scandale. Cependant, pour redorer l'image du Ballon d'Or et en faire une distinction qui récompense le joueur le plus méritant, il faudrait que France Football repense son système de vote. On ne peut pas vouloir désigner le meilleur joueur de la planète et se limiter aux votes de journalistes des 100 premiers pays au classement FIFA. Encore moins accepter des votes totalement déconnectés de la réalité. Le vote de chaque journaliste devrait être validé par sa corporation nationale avant d'être pris en compte. Cela atténuerait le degré de subjectivité dans les choix.

MOHAMED KENOVI

LE CHIFFRE

57,354 milliards

de francs CFA : C'est le projet de budget de la Mairie du District de Bamako pour l'année 2025.

ILS ONT DIT...

- « Les écoles catholiques au Mali font face à de nombreux défis qui entravent leur gestion efficace. Ces difficultés rencontrées peuvent avoir des répercussions significatives sur la qualité de l'éducation offerte ». **Monseigneur Robert Cissé, Archevêque de Bamako**, le 28 octobre 2024.
- « Si aujourd'hui nous voulons gagner le pari de la souveraineté économique, politique, culturelle et militaire, il faut regarder davantage ce que nous produisons et ce que nous consommons ». **Aminata Dramane Traoré, Présidente de la Délégation spéciale de la Commune II du District de Bamako**, le 28 octobre 2024.

Donnez votre avis sur [Journal du Mali](http://www.journaldu mali.com)

RENDEZ-VOUS

31 octobre 2024 :

Fête d'Halloween - Ibiza Club - Bamako

7 - 9 novembre 2024 :

Festival Nord du Mali - Stade du 26 mars - Bamako

7 - 10 novembre 2024 :

Malifiniw 5ème édition - Palais de la Culture - Bamako

9 novembre 2024 :

Concert Young BG - Stade du 26 mars - Bamako

UN JOUR, UNE DATE

5 novembre 1922 : Le tombeau du pharaon égyptien Toutânkhamon est découvert par l'archéologue britannique Howard Carter.



Le jeune ailier du FC Barcelone **Lamine Yamal** a gagné le 28 octobre, lors de la cérémonie de remise du Ballon d'Or, qui a eu lieu à Paris, le trophée Kopa à seulement 17 ans.



En Guinée Conakry, **53 partis politiques** ont été dissous et 54 autres mis sous surveillance obligatoire pendant 3 mois le 28 octobre par le Président de la Transition Mamadi Doumbouya.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Le milieu de terrain espagnol Rodri a été sacré Ballon d'Or 2024 le 28 octobre 2024 à Paris.

EXPLOITATION MINIÈRE AU MALI : L'OR AU CŒUR DE LA SOUVERAINETÉ

En quête d'une plus grande maîtrise de ses ressources aurifères, le Mali s'est engagé dans plusieurs réformes majeures pour renforcer sa souveraineté sur le secteur minier. Considéré comme le troisième producteur d'or en Afrique, le pays entend récupérer une part plus équitable des 1 926 milliards de francs CFA de recettes d'exportation générées par la vente de son or en 2023. Cette ambition s'accompagne de tensions croissantes avec des géants miniers comme Barrick Gold. Parallèlement, la révision des textes régissant le secteur et la création de la SOREM visent à renforcer la souveraineté nationale. Ces initiatives pourraient transformer le paysage minier, impactant non seulement les multinationales mais aussi l'avenir économique du Mali.

MASSIRÉ DIOP



Marc Bristow, PDG de Barrick Gold Corporation (à gauche) et le ministre de l'Economie et des Finances du Mali, Alousséni Sanou.

En 2023, le Mali a atteint une production record de 65,91 tonnes d'or (Rapport ITIE 2023). Cette production a généré des recettes d'exportation dépassant 1 926 milliards de francs CFA. La production d'or est concentrée principalement dans les régions de Kayes et Sikasso. Les mines de Loulo-Gounkoto (23,49 tonnes, Barrick Gold) et de Fekola (20,63 tonnes, B2Gold) dominent cette production, suivies de SOMISY (6,76 tonnes) et SEMOS (6,28 tonnes). Ces chiffres témoignent de la richesse du sous-sol malien, mais aussi de l'importance stratégique de l'exploitation industrielle, qui représente près de 95% de la production. Malgré cette dépendance envers les multinationales, l'État malien affiche une volonté de prendre en main la gestion de ses ressources. La concentration minière à Kayes et Sikasso fait de ces régions des pôles de développement économique pour le Mali, représentant respectivement des productions valorisées à 1 318 et 597 milliards de francs CFA. Cependant, cette dépendance accrue soulève des questions sur la durabilité de cette exploitation intensive et l'urgence de diversifier l'économie nationale. En effet, avec environ 644 milliards de francs CFA de recettes issues de l'industrie extractive en 2023, dont 602 milliards ont été directement alloués au Trésor

public, le Mali compte significativement sur l'or pour soutenir ses finances publiques et ses projets de développement. Pourtant, les déséquilibres régionaux se creusent, car Kayes et Sikasso concentrent non seulement la production minière, mais aussi les principales infrastructures soutenant ce secteur. Face à cette situation, le gouvernement malien a renforcé ses exigences envers les entreprises étrangères par le biais d'une clause de « Contenu local » dans le nouveau Code minier. Cela oblige les entreprises à investir dans les infrastructures locales et à favoriser l'emploi de la main-d'œuvre malienne, réduisant ainsi la dépendance aux travailleurs étrangers et augmentant les bénéfices locaux.

En 2023, le secteur extractif a généré 644 milliards de francs CFA, dont 602 milliards alloués au Trésor public, représentant près de 27,8% des recettes de l'État.

L'État et Barrick Gold à couteaux tirés Le différend entre l'État malien et Barrick Gold porte sur un montant significatif de 500 milliards de francs CFA d'arriérés que les autorités souhaitent mobiliser pour financer des projets d'infrastructure essentiels. Barrick, de son côté, affirme avoir déjà versé 50 milliards. Le gouvernement malien a donc commandé un audit pour clarifier les contributions des différentes

mines, mais le rapport officiel est toujours attendu. Pour le Mali, ces arriérés représentent plus qu'une somme d'argent, en ce sens qu'ils incarnent une bataille pour la « transparence » et la « réappropriation » des richesses nationales. En réponse aux critiques de faible contrôle de ses ressources, l'État a adopté en 2023 un nouveau Code minier. Dans ce Code, la part gratuite de l'État dans le capital reste à 10%. Mais l'État peut prendre d'autres parts contre des numéraires à hauteur de 20%. Les sociétés ont aussi l'obligation d'ouvrir leur capital à des investisseurs nationaux à hauteur de 5%. Ce changement manifeste la volonté de renforcer la souveraineté nationale sur l'exploitation des ressources naturelles. Recommandée lors

des Assises nationales de la refondation en décembre 2021, cette réforme répond à une aspiration collective pour que les bénéfices des ressources minières soient redistribués équitablement, en particulier vers les communautés locales, souvent marginalisées.

La création de SOREM et la symbolique de Yatela La création de la Société de Recherche et d'Exploitation des

Ressources Minérales du Mali (SOREM-Mali), qui contrôle désormais la mine de Morila, illustre parfaitement cette gestion nationale des ressources. Ce modèle de gestion devrait permettre au Mali de mieux contrôler les retombées économiques de son secteur minier. De plus, la reprise par l'État de la mine de Yatela, suspendue depuis 2013, marque une avancée symbolique vers la récupération des actifs miniers nationaux. Bien que la production de Yatela soit actuellement limitée, ce geste témoigne d'une volonté de renforcement de la souveraineté économique. Avec l'échéance de l'un des permis d'exploitation de Barrick Gold, prévue en 2026, la pression s'intensifie. Le gouvernement pourrait refuser son renouvellement en cas de

désaccord prolongé sur les redevances, un mouvement qui affirmerait la position de l'État dans les négociations futures avec les multinationales.

Les contraintes des conventions internationales Cependant, la route vers une autonomie complète du secteur minier reste semée d'obstacles. Les contrats signés avec des multinationales incluent souvent des clauses de stabilité visant

également à soutenir des programmes sociaux importants, incluant 30 milliards de francs CFA de cotisations sociales et 9 milliards pour les assurances obligatoires, ainsi que divers paiements sociaux. En augmentant sa participation dans les sociétés minières, le Mali choisit de renforcer son indépendance économique. Cependant, cette décision pourrait potentiellement dissuader certains investisseurs étrangers, préoccupés par la stabilité de leurs investissements dans un cadre de régulation de plus en plus strict.

Vers une exploitation minière mieux contrôlée et souveraine ?

Plutôt que de céder aux exigences des multinationales, le Mali semble déterminé à réguler de manière plus équitable son secteur minier. En 2023, l'État a réparti entre divers fonds et budgets de soutien aux collectivités une partie des recettes minières. Cette manne financière permet de soutenir des secteurs vitaux pour le pays, mais elle souligne également l'importance d'une régulation rigoureuse pour garantir une exploitation équitable et transparente des ressources naturelles. L'établissement de partenariats avec des experts locaux et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée constituent des pistes prometteuses pour faire du secteur minier un pilier véritablement national. En diversifiant les activités minières et en optimisant les bénéfices pour le pays, le Mali pourrait réduire sa dépendance aux multinationales et renforcer sa souveraineté sur ses ressources. En s'engageant résolument sur la voie de la souveraineté minière, le Mali affiche certes une ambition forte. Il s'agit de faire de ses ressources un levier de développement au service de tous. Bien qu'étant audacieux, ce choix comporte de nombreux risques. En effet, tourner le dos aux multinationales pourrait expo-

ser le pays à des défis économiques et techniques majeurs, surtout avec des insuffisances techniques et des infrastructures encore insuffisamment développées. Les entreprises internationales, malgré leurs intérêts propres, apportent un savoir-faire et des moyens financiers dont le Mali pourrait difficilement se passer. Plutôt que de s'orienter vers un bras de fer aux issues incertaines, il serait peut-être plus sage de rechercher des partenariats « gagnant-gagnant », permettant d'avancer sans se couper de ressources précieuses. Ainsi, pour le Mali, le principal défi pourrait résider dans l'équilibre entre indépendance et coopération. Si le pays parvient à maintenir une posture ferme tout en ouvrant la voie à des échanges équilibrés, l'exploitation de l'or pourra enfin servir non seulement les intérêts de quelques-uns, mais de tous les Maliens. En bâtissant des partenariats intelligents et des partenariats mutuellement profitables, en exigeant transparence et équité, le Mali pourrait atteindre une souveraineté minière qui profite réellement à sa population sans compromettre le développement du secteur. L'or malien, sous une gouvernance éclairée, pourrait devenir un véritable moteur de croissance et un pilier de stabilité pour le pays.

En tout état de cause, cette quête de souveraineté est une prise de position courageuse, mais elle doit être accompagnée de pragmatisme. L'indépendance, si précieuse, n'empêche pas de collaborer. Il s'agit pour le Mali de construire un modèle unique, un équilibre entre contrôle national et ouverture maîtrisée, où les richesses du sous-sol servent à construire un avenir solide pour tous les citoyens. Avec une vision à long terme et un pragmatisme réfléchi, le Mali pourrait démontrer qu'il est possible de transformer les ressources naturelles en un bien commun, durable et inclusif. ■

3 QUESTIONS À



SOUMAÏLA LAH

Enseignant chercheur, consultant sur les questions des industries extractives

1 Quels sont les principes qui protègent les entreprises minières dans les pays africains ?

Les industries extractives sont régies par des clauses de stabilisation issues des années 1990, lorsque l'OMC a instauré ce principe pour protéger les investisseurs face aux changements législatifs imprévus. Ces clauses permettent aux entreprises de rester sous leur Code minier initial en cas de réforme, protégeant ainsi leurs investissements contre des modifications imposées.

2 Quelle est la source des conflits récents entre l'État malien et Barrick Gold ?

Le Mali a adopté un nouveau Code minier pour augmenter les revenus de l'État. Cependant, plusieurs entreprises, dont Barrick, préfèrent conserver leurs anciens contrats, jugés plus favorables. L'État ne peut forcer leur adhésion sans risquer des litiges onéreux devant les juridictions arbitrales. Le gouvernement réclame également 500 milliards de francs CFA en arriérés à Barrick, un montant jugé essentiel pour ses projets de développement.

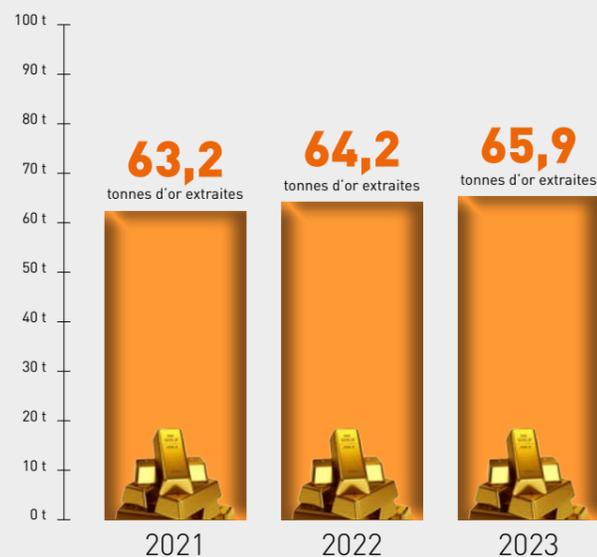
3 Quels sont les défis pour le Mali dans la reprise de mines comme celle de Yatela ?

Bien que l'État soit désormais propriétaire à 100% de la mine de Yatela, la question de sa capacité à l'exploiter de manière autonome demeure. Il y a des défis techniques, financiers et humains à gérer efficacement sans l'assistance d'entreprises multinationales.

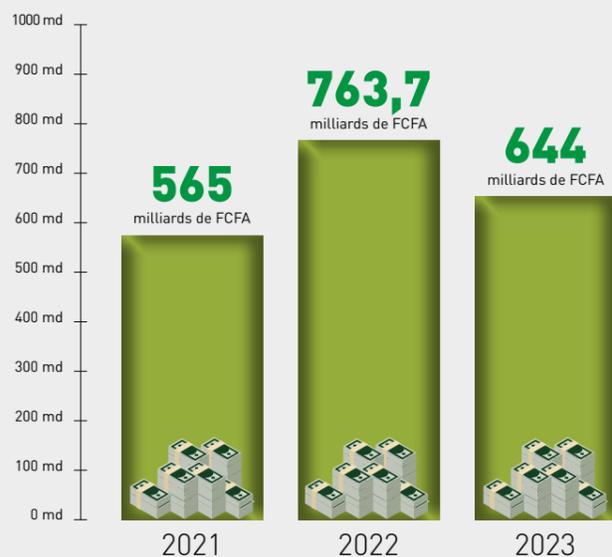
ÉTAT DES LIEUX DE LA PRODUCTION D'OR AU MALI

L'infographie ci-dessous dévoile la dynamique de la production d'or au Mali sur les trois dernières années. En 2023, le pays a extrait environ 65,91 tonnes d'or, avec une production majoritairement concentrée dans les régions de Kayes et Sikasso. Les principales sociétés minières, telles que Barrick Gold et B2Gold, jouent un rôle important dans cette production. Parallèlement, les recettes générées par l'exploitation minière contribuent significativement au budget de l'État, avec une évolution notable de la part de l'État dans les sociétés minières suite aux réformes récentes.

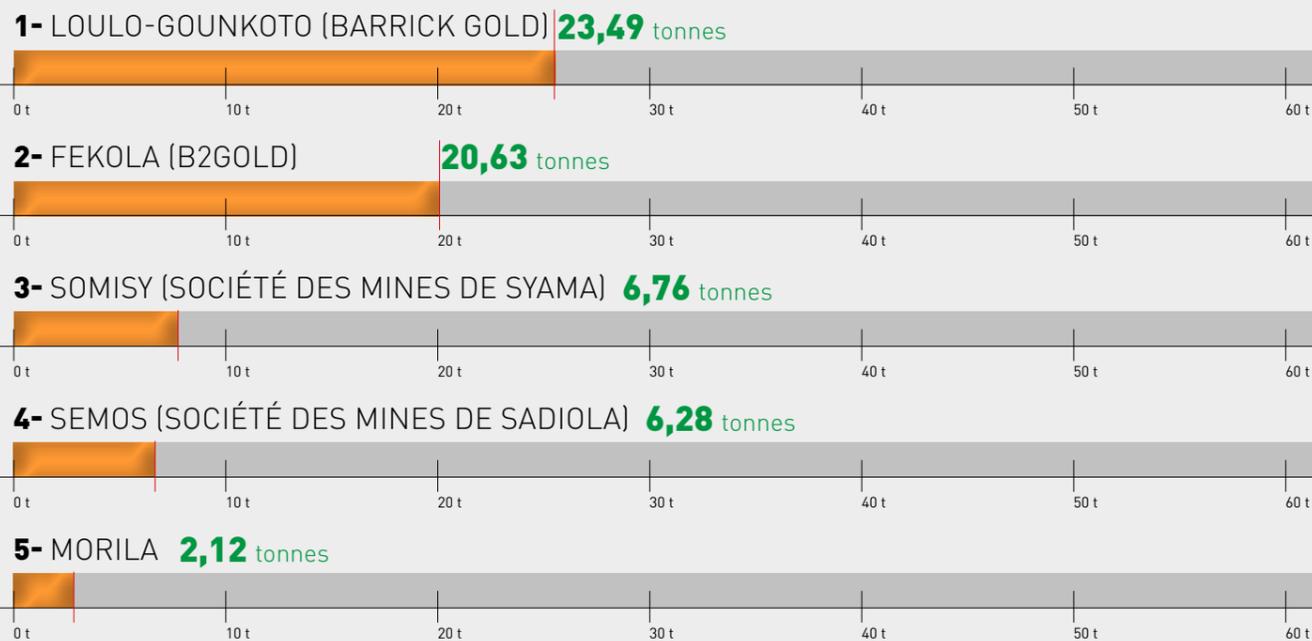
PRODUCTION TOTALE D'OR PAR ANNÉE



CONTRIBUTION DES RECETTES EXTRACTIVES AU BUDGET DE L'ÉTAT



PRINCIPALES SOCIÉTÉS MINIÈRES ET LEUR PRODUCTION D'OR EN 2023



ÉVOLUTION DE LA PART DE L'ÉTAT DANS LES SOCIÉTÉS MINIÈRES

Suite aux réformes du Code minier de 2023, la part de l'État est passée de 20% à 35% dans les sociétés minières, augmentant ainsi la souveraineté du Mali sur ses ressources naturelles.



Paru dans Journal du Mali l'Hebdo N°498 du 31 octobre au 6 novembre 2024

Source : Source Rapport ITIE 2023

15 000 FCFA
CASH!
CHAQUE JOUR!

TMI JACKPOT
JOUEZ & GAGNEZ!

TENTE TA CHANCE

Participe dès maintenant en composant le

#463#



TIRAGE
DU LUNDI AU SAMEDI
19H00

T M 1
La télé qui vous allume!

11 LEADERS POLITIQUES ARRÊTÉS : PROLONGATION DE LEUR SÉJOUR EN PRISON

Plus de 4 mois après leur arrestation, les 11 leaders politiques issus des partis et regroupements signataires de la Déclaration du 31 mars 2024 n'ont toujours pas recouvré leur liberté. Malgré les appels incessants d'une partie de la classe politique et l'implication de certaines personnalités religieuses et de la société civile, ces leaders politiques restent en détention.

MOHAMED KENOUI

Si l'ordonnance de mise en liberté provisoire signée par le Juge d'instruction du Tribunal de première instance de la Commune V du District de Bamako le 9 septembre dernier avait été exécutée, les 11 leaders politiques auraient regagné leurs familles respectives, en attendant la tenue d'un procès. Mais le Procureur du Tribunal de la Commune V avait dans la foulée introduit un pourvoi en cassation de la décision du Juge. Les hommes politiques écroués sont donc restés en prison en attendant le jugement de la Cour d'appel. Celle-ci a entendu les parties le 29 octobre 2024 et le délibéré de la demande de mise en liberté provisoire des 11 détenus a été fixé au 12 novembre prochain, prolongeant ainsi leur séjour en prison pour au moins deux semaines supplémentaires. « Le Juge a entendu les parties et a réservé sa décision pour un autre jour. C'est normal parce que généralement ils ne délibèrent pas sur le siège », explique l'avocat d'un des hommes politiques détenus.



Les 11 leaders politiques restent en prison au moins jusqu'au 12 novembre 2024

pement, cette attitude visait à laisser une chance aux médiations des personnalités qui étaient en cours auprès des autorités. Mais celles-ci n'ont jusque-là pas abouti. Par conséquent, la coalition a décidé de sortir de son silence en levant la voix à travers des actions de communication symboliques. Depuis le 21 octobre, une campagne est en cours sur les réseaux sociaux demandant la libération

des leaders politiques (130 jours de détention au 30 octobre 2024).

« Pause-liberté » Le 28 octobre 2024 à 11 h, plusieurs partis de la coalition ont observé 3 minutes de pause à leur siège pour demander la libération de leurs 11 camarades politiques arrêtés, ainsi que de « tous les innocents et prisonniers d'opinion, notamment Rose la vie chère, Ras Bath, Étienne Fakaba Sissoko et Ben le Cerveau ». Près d'une vingtaine de membres de la plateforme « An ko Mali Dron », dont l'ancien Premier ministre Modibo Sidibé, se sont retrouvés au siège du parti FARE Anka Wuli pour l'occasion. « Nos camarades ont été arrêtés et sont injustement détenus depuis plus de 4 mois. L'acte que nous avons posé est un acte pacifique par lequel nous voulons manifester d'abord notre solidarité à leur égard et ensuite demander leur libération immédiate et sans condition pour leur permettre de rejoindre leurs familles »,

Le délibéré de la demande de mise en liberté provisoire des 11 détenus a été fixé au 12 novembre prochain, prolongeant ainsi leur séjour en prison pour au moins deux semaines.

Appels à la libération Au sein de la coalition des partis signataires de la déclaration du 31 mars 2024, les dirigeants avaient cessé pendant quelques semaines de demander la libération de leurs camarades et s'étaient abstenus d'appeler à des actions dans ce sens. Selon une source au sein du regrou-

tion des 11 leaders politiques. « Quand ça fait trop, ça fait désordre, libérez-les sans condition », « Nous ne devons pas oublier nos camarades politiques détenus », « Libérez nos leaders politiques, un jour de plus c'est trop, et trop c'est trop » sont entre autres les messages partagés, avec un décompte quotidien du

EN BREF

CNT : VERS L'ADOPTION DES PROJETS DE CODE PÉNAL ET DE CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

Inscrits à la dernière session, puis renvoyés à la session budgétaire en cours, l'examen et l'adoption des projets de Code pénal et de Code de procédure pénale sont de nouveau à l'ordre du jour de la séance plénière du Conseil national de transition qui s'ouvre ce jeudi 31 octobre 2024. Plusieurs innovations majeures ont été apportées à ces deux textes. Parmi celles-ci, on note la création de trois pôles spécialisés et autonomes en matière de lutte contre la délinquance économique et financière, ainsi que la suppression des Cours d'assises au profit des Chambres criminelles au niveau des tribunaux de grande instance. Au cours de cette plénière, le CNT se penchera également sur la ratification du Traité portant création de la Confédération des États du Sahel (AES), ainsi que sur l'ordonnance portant ratification de la Convention régissant la Commission bancaire de l'UMOA. Au total, six projets de loi seront soumis à l'examen du CNT durant cette séance. ■

a indiqué Bréhima Sidibé. Yaya N'Diaye, un autre membre de la plateforme, a également confié qu'il s'agissait pour eux de demander aux autorités de relaxer leurs camarades arrêtés depuis plus de 4 mois « et, en dehors d'eux, d'autres combattants de la liberté d'opinion et de la démocratie au Mali qui sont aussi détenus ».

Les 11 leaders politiques ont été arrêtés le 20 juin dernier lors d'une réunion dans un domicile privé, alors que les activités des partis politiques avaient été suspendues par décret. Après 4 jours d'audition, ils ont été placés sous mandat de dépôt le 24 juin 2024. Ils sont inculpés notamment d'opposition à l'exercice de l'autorité légitime. ■



DR. MAHAMADOU KONATÉ

« Nos camarades n'ont violé aucune loi, c'est en les arrêtant qu'on a violé la loi »

Pour exiger la libération de tous les prisonniers politiques au Mali, le mouvement « Reconstruire Baara Ni Yirawa », en collaboration avec d'autres partis de la coalition signataires de la déclaration du 31 mars 2024, a appelé le lundi 28 octobre 2024 à une « pause-liberté » de 3 minutes. Entretien avec Dr. Mahamadou Konaté, Président du mouvement « Reconstruire Baara Ni Yirawa ».

PROPOS RECUEILLIS PAR MOHAMED KENOUI

Pourquoi avoir choisi spécifiquement de mener cette action ?

C'est une action originale. Cela n'a jamais été fait dans notre pays. Nous voulions quelque chose de simple, de symbolique, surtout pacifique, qui n'effraye personne et qui pourrait être à la portée de tout le monde. Nous avons trouvé qu'une pause-liberté de 3 minutes, où chacun est libre d'exprimer son souhait pour la libération de tous les prisonniers d'opinion, pouvait marcher.

Avez-vous d'autres actions en vue ?

D'autres actions sont prévues. Mais je tiens à préciser que ce seront des actions pacifiques et légales, car certains nous font des procès d'intention. Nous allons probablement organiser une conférence de presse. Nous sommes encore en discussion, mais dès que nous serons fixés sur les types d'actions à mener, nous vous tiendrons au courant.

Vous aviez entamé des démarches auprès des autorités pour la libération de vos camarades. Vous avez également approché certains leaders religieux et des légitimités traditionnelles. Qu'est-ce qui bloque un aboutissement heureux de ces démarches ?

Je ne saurais vous le dire. Je sais qu'il y a un blocage, mais je ne sais pas pourquoi. Parallèlement, la procédure judiciaire suit son cours. Le 29 octobre, la Chambre d'accusation a examiné l'opposition du Procureur à l'ordonnance de mise en liberté provisoire du Juge d'instruction et le délibéré est prévu pour le 12 novembre prochain. On peut donc dire que ça bouge un peu. Nous continuons de mettre l'accent sur l'innocence de nos camarades et nous espérons que le Juge décidera de les laisser rentrer chez eux en attendant le jugement. Nous savons tous que le fond de ce dossier est purement politique. Nos camarades n'ont violé aucune loi, au contraire, c'est en les arrêtant qu'on a violé la loi.

Comment réagissez-vous face à l'opposition du Parquet à la décision du Juge d'instruction qui accordait la liberté provisoire aux 11 détenus ?

Je suis sidéré par cette décision du Procureur. C'est totalement injustifié. C'est une opposition excessive et abusive. Je pense même que c'est un acharnement. Nos camarades ne représentent aucune menace à l'ordre public. De plus, le Juge les avait placés sous contrôle judiciaire, ce qui signifie qu'ils ne pouvaient pas quitter le pays et restaient à la disposition de la justice. ■

La Ronde des Femmes
Mussow Ka BLô

CHAQUE VENDREDI
20H20

TMT
La télé qui vous allume !

CANAL+ 4/233 | MALIVISION 244

FERMETURE DES MARCHÉS À BÉTAIL : LES EFFETS REDOUTÉS

La fermeture de sept marchés à bétail autour de la ville de Bamako, suite à l'attaque du 17 septembre 2024, continue de susciter des inquiétudes. Outre la distance et les conditions inadéquates des nouveaux sites, il faut craindre une nouvelle hausse du coût de la viande, déjà élevé.

FATOUmata MAGUIRAGA

Après un mouvement de grève de quatre jours, suspendu pour donner une chance aux négociations, les responsables de certains marchés déplorent les mauvaises conditions des nouveaux sites d'accueil. Décidée le 19 septembre 2024, la fermeture des marchés à bétail de Lafiabougou-Koda, Faladié Solola, Faladié zone aéroportuaire, Niamana, Djélibougou, Sabalibougou et Zone industrielle a surpris les acteurs concernés. Malgré des rencontres avec les différentes autorités (de l'Élevage et du ministère de l'Administration territoriale), les conditions nécessaires n'ont pas pu être réunies pour leur accueil sur les nouveaux sites. Délogés de leurs anciens emplacements, les vendeurs de bétail ont donc entamé un mouvement de grève le 22 octobre 2024 pour exprimer leur inquiétude face à l'impréparation des nouveaux sites censés les accueillir. À Zantiguila, Kati-Dral et Sanankoroba, les vendeurs souhaitent que des dispositions soient prises pour assurer leur sécurité et leur permettre d'exercer dans les meilleures conditions. En plus de ces préoccupations, l'in-



Le prix de la viande pourrait subir une augmentation si les parties ne trouvent pas d'accord.

quiétude demeure autour de l'impact économique de ces déplacements.

Une nouvelle hausse ? Ces nouveaux sites, situés en dehors de la capitale, se trouvent à une distance variant de 15 à 50 km de Bamako. Cela pourrait constituer un facteur supplémentaire justifiant une hausse du coût de la viande. Depuis quelques années, en

Nombre de marchés délocalisés :

7

Sites de relogement :

3

Prix du kilo de viande :
3 000 francs CFA

raison de la dégradation de la situation sécuritaire, ce coût connaît une augmentation régulière. Actuellement, le prix du kilogramme de viande avec os est de 3 000 francs CFA à Bamako, rendant cette denrée inaccessible pour de nombreux ménages. L'éloignement des nouveaux sites pourrait donc,

en raison des difficultés de transport, induire une hausse des charges et par conséquent du prix de la viande. Pour l'instant, alors que les opérations de déguerpissement se poursuivent, les vendeurs de bétail, entre inquiétude et désarroi, déplorent cette situation et craignent d'autres dommages collatéraux, tels qu'une augmentation du chômage. Ils estiment que la majorité des vendeurs ne pourront pas se déplacer vers les nouveaux sites en raison de leur éloignement. Ces sites nécessitent également d'importants investissements pour leur aménagement. Selon les autorités, il est indispensable de mettre en place des voies d'accès, des infrastructures pour l'adduction d'eau et d'électricité, ainsi que des parcs de vaccination, afin de garantir l'installation et la sécurité des occupants. ■ F.M

EN BREF

BOAD : UNE SUBVENTION DU FONDS VERT POUR LE CLIMAT REÇUE

La Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) a reçu un financement du Fonds Vert pour le Climat (FVC) en faveur du programme régional Local Plus. La signature de la convention a eu lieu à Songdo, en Corée du Sud, le 23 octobre 2024. D'un montant de 35 milliards de francs CFA, le fonds vise à renforcer le financement des actions en faveur du climat pour les collectivités locales et le secteur privé au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger. Le financement se fera à travers un soutien technique, un appui budgétaire et un renforcement des capacités pour faciliter le financement de l'action climatique. Les ressources allouées à ce programme par le FVC s'élèvent à 29 milliards. Ce financement positionne la BOAD comme l'une des institutions leaders en matière de financement vert. Après une première accréditation en 2017, la banque a obtenu une nouvelle accréditation en 2023, avec un rehaussement de son niveau de catégorisation environnementale et sociale de ses projets. Cette nouvelle accréditation lui permettra d'offrir aux États membres de l'UEMOA des dons et des prêts à des taux compris entre 0 et 1,75%, ainsi que des garanties et des lignes de refinancement pour lutter contre les effets du changement climatique. ■ F.M

Consommation de riz Augmentation en Afrique

En Afrique, le riz est la deuxième céréale la plus cultivée et la troisième la plus consommée. Malgré une augmentation de la production, celle-ci reste insuffisante pour couvrir les besoins. Selon le rapport OCDE-FAO sur les perspectives agricoles 2024-2033, la dépendance africaine au riz importé devrait augmenter au cours de la prochaine décennie. Le continent devrait représenter 41% des

achats mondiaux, soit 26 millions de tonnes d'ici la fin de cette période. Actuellement, l'Afrique représente 32% des importations mondiales, équivalant à 17 millions de tonnes importées chaque année. Ce rapport indique que ces chiffres sont liés à l'augmentation de la consommation de riz sur le continent. En effet, un Africain consommera en moyenne 28,5 kg de riz par an d'ici 2033, contre 25,1 kg en

2023, soit une augmentation de 0,79% sur cette période, la deuxième plus importante après l'Océanie. Parallèlement, la population devrait croître pour atteindre 1,69 milliard de personnes, ce qui contribuera à accentuer la pression sur les filières locales, qui n'arrivent pas à satisfaire les besoins. Dans la région ouest-africaine, principal bassin de production et de consommation de cette céréale, le Nigeria continuera à

dominer le marché des importations avec un volume d'environ 4 millions de tonnes par an, rivalisant ainsi avec celui de la Chine. Si les prévisions annoncent une augmentation de la consommation de riz, rien n'est irréversible. En effet, l'Afrique de l'Ouest recense 60% des terres cultivées en riz sur le continent. Les possibilités restent donc grandes pour augmenter considérablement la production, notamment grâce à l'irrigation. ■ F.M

Mangas Zone Une communauté dynamique autour de la culture populaire

Mangas Zone est une organisation dynamique au cœur de Bamako, rassemblant plus de 180 membres passionnés par la culture populaire et japonaise. Fondée sur des valeurs d'entraide, de créativité et de partage, cette communauté organise régulièrement des événements célébrant l'univers du manga, de l'animation et des jeux vidéo.

Créée en 2019 par un groupe d'amis partageant les mêmes hobbies, la communauté MZ est un espace dédié à l'éducation et à l'expression des passions. En plus d'organiser des événements, elle incite ses membres à s'exprimer, tout en croyant en leur créativité, soulignant que chaque jeune a un rôle à jouer dans le développement du pays. « Nous croyons que chaque jeune est une ressource précieuse », déclare Abdou Mouhissin Koura, Vice-président de l'association. « Notre mission est de les inspirer et de leur offrir un espace où ils peuvent s'épanouir et s'exprimer librement ». Dans un pays

où ce rôle est souvent occupé par des centres de formation, Mangas Zone se démarque. Une des particularités qui attire des membres est la composition de son bureau, majoritairement constitué d'entrepreneurs, ce qui motive ceux qui sont confrontés au chômage et leur offre des opportunités de stages. Ces leaders encouragent les jeunes à suivre leur exemple et à embrasser des carrières ambitieuses, partageant idées et conseils pratiques. La communauté organise diverses activités génératrices de revenus pour financer ses projets futurs, allant des projections de films d'animation aux at-



Des jeunes passionnés de mangas.

liers de dessin et de création de cosplays. Ces événements permettent aux membres de se rencontrer, d'échanger et de développer leurs talents dans une ambiance conviviale. Des conférences et des débats sont également organisés en ligne pour discuter

des tendances dans la culture populaire. Mangas Zone continue de croître, contribuant au rayonnement de la culture populaire et japonaise au Mali, illustrant ce qu'une communauté de jeunes soudée peut accomplir. ■

IBRAHIM BABY

CANAL+
MALI

OBJET : APPEL D'OFFRE

Notre entreprise lance un appel d'offre afin d'avoir la meilleure proposition pour la fourniture et l'installation d'un système d'énergie solaire pour notre prochaine boutique à ouvrir sur Bamako, quartier Faladie.

Nous vous invitons à soumettre votre proposition dans les meilleurs délais, au plus tard le 01^{er} Novembre 2024. Ci-dessous une description de notre entreprise, du besoin, des prestations souhaitées et d'autres informations pertinentes.

• INTRODUCTION

CANAL+ MALI est le leader de la distribution de bouquets de chaînes télévisées sur le territoire Malien.

Nous commercialisons les bouquets CANAL+ qui offrent une grande variété de chaînes et de radios et une abondance de programmes sportifs, socio-culturels et de divertissement dans l'ensemble de nos abonnés.

Dans le cadre de la conduite de nos activités, nous prévoyons l'ouverture d'une nouvelle boutique sis à Faladie, 1008 Logements.

• BESOIN

→ La fourniture et l'installation d'un système d'énergie solaire pour assurer une disponibilité constante d'électricité dans notre boutique pour la prise en charge de ses équipements

→ Le fournisseur devra préciser la marque et la garantie du matériel

→ Evaluer l'installation nécessaire sur la base de la liste du matériel ci-après qui équipera notre nouvelle boutique

N°	Equipement	Quantité	Puissance Totale (W)
1	Onduleur APC6000	1	5000
2	Climatiseur 2cv	2	2944
3	Climatiseur 1,5cv	2	2210
4	Ordinateur	1	730
5	Frigo PM	1	230
6	Smartphone cancl	1	20
7	Imprimante	1	450

• CRITERES DE SELECTION

L'entreprise doit être située au Mali, et posséder un personnel qualifié et suffisant permettant la bonne exécution des différentes actions d'installation et d'entretien tout au long du contrat, avec satisfaction et dans les délais requis.

→ Format de réponse de l'appel d'offre : par courrier à déposer au Siège de CANAL+ Mali pour Mme SECK KHADY, sous pli fermé confidentiel.

• ECHEANCE

Date de remise de la proposition : 01^{er} Novembre 2024

Date de dépouillement estimée : 15 Novembre 2024

Date de démarrage estimée du projet : 01^{er} Décembre 2024

ÉCONOMIE NUMÉRIQUE : UNE NOUVELLE POLITIQUE POUR CORRIGER LES LACUNES

La place du numérique dans le développement socioéconomique est reconnue par le Mali, à l'instar d'autres pays du monde. Cependant, l'atteinte des objectifs en la matière se heurte à certains défis, dont un faible accès. C'est pourquoi les autorités envisagent à travers une politique de développement d'améliorer ces services afin de favoriser la digitalisation, la transparence et l'efficacité des services publics, notamment.

FATOUMATA MAGUIRAGA



Le ministre de la Communication, (au milieu) entouré d'autres personnalités au lancement de la semaine du numérique le 14 juin 2024.

Adoptés en 2015, la Politique nationale de développement de l'Économie numérique et son Plan d'actions ont mis en évidence certains faits. L'évaluation de « Mali numérique 2020 » fait ressortir un taux d'exécution global de 27,30%, soit 18 actions menées à terme sur les 66 programmées, avec un taux de mobilisation des ressources de 24,24%, soit 54,5 milliards sur les 224,792 prévus. Ces insuffisances soulignent la nécessité d'une nouvelle Politique nationale de développement de l'Économie numérique et de son Plan d'actions « Mali 2025-2029 », validés lors d'un atelier national le 24 octobre 2024. Selon ses auteurs, ce sont les attentes non comblées des précédentes politiques qui le justifient. En effet, la Politique de 2015 n'a pas été mise en œuvre parce que les organes prévus, notamment le Conseil national

du Numérique et le Comité national de mise en œuvre, n'ont pas été créés et que la table-ronde des bailleurs n'a pas été organisée. Les mêmes absences de gouvernance et de financement expliquent l'échec de « Mali Numérique 2020 ».

L'évaluation de « Mali numérique 2020 » fait ressortir un taux d'exécution global de 27,30%, avec un taux de mobilisation des ressources de 24,24%, soit 54,5 milliards sur les 224,792 prévus.

Le nouveau document veut donc s'adapter à l'environnement actuel et permettre « l'accès universel et aux normes internationales pour une économie numérique inclusive dans notre pays ».

Rattraper le retard Le secteur de l'économie numérique est

l'un des principaux moteurs de développement des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) par sa contribution au PIB. Le Mali fait partie des pays qui ont une faible contribution de cette économie numérique. L'Indice de développement des TIC (IDI-TIC) 2023 classe le Mali à la 5ème position avec 38,2%, derrière le Sénégal (66,5%), la Côte d'Ivoire (59%), le Togo (40,2%) et le Bénin (38,3%), devant la Guinée-Bissau (33,1%) et le Burkina Faso (28,5%). Dans l'utilisation d'Internet dans l'espace UEMOA, le Mali garde la même place avec 30,5% en 2023, derrière le Sénégal (55%), la Côte d'Ivoire (38%), le Togo (32,5%) et le Bénin (30,7%).

Le développement de l'économie numérique présente des opportunités pour le Mali, mais il révèle aussi des faiblesses, dont le manque d'infrastructures numériques adéquates, le coût élevé d'accès à Internet, les faibles compétences numériques et la faible qualité de la connexion Internet. ■

EN BREF

GROGNE DES SURVEILLANTS DE PRISON : LA GRÈVE SUSPENDUE ET L'AFFAIRE JUDICIARISÉE

Quelques heures après son déclenchement, le 29 octobre, la grève des surveillants de prison, qui protestait contre la disparition du Commandant Daouda Konaté et de l'infirmier Famoussa Fomba, a été suspendue. L'annonce a été faite le même jour par la Section Syndicale de la Justice. Dans une lettre adressée au ministre du Travail, les syndicats avaient exigé des actions immédiates pour obtenir la libération de leurs camarades. Cette action a conduit à l'interruption des visites, des extractions judiciaires et des consultations non urgentes dans les établissements pénitentiaires.

Suite aux assurances du ministre de la Justice concernant son engagement à œuvrer activement pour le retour en sécurité de leurs collègues, la section syndicale a suspendu la grève et ordonné la reprise du travail dès le 30 octobre à 7 h 30. La section a également félicité ses membres pour leur mobilisation et leur solidarité durant cette période.

En parallèle, le 29 octobre, le Pôle National de Lutte contre la Cybercriminalité de la Cour d'Appel de Bamako a annoncé avoir ouvert une enquête judiciaire concernant un enregistrement audio devenu viral, attribué au Commandant Konaté. Dans cet enregistrement, des propos appellent à « un soulèvement populaire visant à renverser les institutions de l'État », avec des critiques jugées « diffamatoires » envers les autorités publiques. Le procureur a confirmé l'ouverture d'une enquête pour déterminer la nature exacte des propos et identifier tous les auteurs et complices éventuels impliqués dans cette affaire. L'annonce du procureur n'a pas mentionné le sort de l'infirmier Famoussa Fomba, dont on ignore toujours la situation. ■

SAHEL ET LAC TCHAD : LES DONATEURS AU SECOURS DE 33 MILLIONS DE PERSONNES

La Conférence des bailleurs de fonds pour le Sahel et les pays du Lac Tchad s'est tenue en Arabie Saoudite, en fin de semaine dernière. Pour la circonstance, l'ONU a plaidé pour une augmentation de la réponse humanitaire dans ces pays, touchés par une crise grave.

FATOUMATA MAGUIRAGA



Siège de l'Organisation pour la coopération islamique à Djeddah, en Arabie Saoudite.

Selon les Nations Unies, 33 millions de personnes ont actuellement besoin d'aide humanitaire et de protection dans les régions du Sahel et du bassin du Lac Tchad, comprenant le Burkina Faso, le Cameroun, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Tchad. Parmi elles, on compte 11 millions de réfugiés et de déplacés. Les Nations Unies sont sur le terrain, aidant les gouvernements et les communautés à fournir de la nourriture, des soins de

santé, une éducation et un abri. « Nous avons besoin de plus de soutien. Nos plans de réponse humanitaire sont financés à environ 40% », a déploré le Secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres. Malgré son potentiel énorme, avec une population jeune et dynamique, la région fait face à de nombreux défis, notamment la violence et le terrorisme. À cela s'ajoute la crise climatique, compliquée cette année par de graves inondations qui ont touché

5 millions de personnes. Par ailleurs, le Sahel abrite 7,5 millions de personnes forcées de quitter leur domicile, dont 2 millions de réfugiés.

Au-delà de l'aide La Conférence des donateurs, ouverte le 26 octobre 2024 à Djeddah, au siège de l'Organisation pour la Coopération Islamique (OCI), vise à soutenir les réfugiés et les déplacés et à attirer l'attention sur la situation difficile de ces personnes dans une zone en proie à de multiples crises. L'Arabie Saoudite a annoncé un nouvel engagement financier de 30 millions de dollars, portant son aide à 51 millions de dollars depuis le début de l'année 2024. La conférence fait suite aux décisions de la 49ème session du Conseil des ministres de l'OCI et vise à soutenir les plans humanitaires et les projets de développement, en particulier ceux coordonnés par l'ONU. Pour elle, ces plans d'intervention d'urgence doivent être consolidés par des réponses à long terme.

L'ONU invite donc les acteurs à agir au-delà de l'aide et à s'attaquer aux causes de la crise, notamment en luttant contre la pauvreté et les inégalités, en promouvant la paix et la démocratie et en s'adaptant au changement climatique. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

ROYAUME-UNI : LA RÉPARATION DE L'ESCLAVAGE FAIT DÉBAT

Soulevée lors de la dernière réunion du Commonwealth, la question de la réparation de l'esclavage est désormais à l'ordre du jour en Grande Bretagne. Bien que cela ne soit pas de l'avis des autorités, le Premier ministre déclarant que le sujet de la réparation de l'esclavage et de la colonisation n'est pas à l'ordre du jour. Pour de nombreux citoyens et la coalition de partis qui militent pour la réparation de l'esclavage et de la colonisation, cela dépasse de loin une simple question d'argent. Bell Ribeiro Addy, membre du Parlement du Royaume-Uni, estime que personne ne demande aux autorités de vider leurs comptes pour rembourser 18 000 milliards de livres aujourd'hui. « Ce n'est pas du tout l'objectif, nous ne cherchons pas à pénaliser un pays en particulier ». Les 56 pays participants au 75ème Sommet du Commonwealth ont reconnu que les demandes de discussions autour de la justice réparatrice sont de plus en plus urgentes, même s'ils n'ont pas précisé de date pour concrétiser ces discussions. ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

SOUTIEN AUX COMMUNES DE KOULIKORO : 700 MILLIONS POUR AMÉLIORER LES SERVICES

Les onze communes de la région de Koulikoro recevront 700 millions de francs CFA dans le cadre du Projet de déploiement des ressources de l'État et de la Décentralisation pour l'amélioration des services (PDREAS). Les communes concernées sont Koulikoro, Karan, Narena, Kati, Baguineda Camp, Bacoumana, Dialakorodji, Kambila, Mandé, Moribabougou et N'gabacoro. L'annonce a été faite le 28 octobre lors du lancement d'une session de formation sur les instruments budgétaires et comptables. Cette formation, qui réunit une trentaine de participants pour une durée de cinq jours, est destinée aux agents des Directions régionales du Contrôle financier et des Collectivités territoriales. Son objectif est de renforcer les connaissances des participants sur le décret relatif à la comptabilité publique et le régime financier afin d'améliorer la gestion des ressources. ■

BASKET : DEUX MALIENS EN NBA POUR LA NOUVELLE SAISON

La nouvelle saison de la NBA, qui a démarré le 22 octobre 2024, verra la participation de 17 basketteurs africains parmi les 125 joueurs internationaux. 2 Maliens figurent dans le lot record de joueurs africains dans la Ligue de basketball américaine, la plus suivie au monde. Il s'agit d'Adama Sanogo et de N'Faly Danté.

MOHAMED KENOUI



Adama Sanogo (à gauche) et N'faly Danté évolueront en NBA cette saison.

Adama Sanogo, Champion universitaire en 2023 avec les Connecticut Huskies, entame sa deuxième saison en NBA. Le natif de Bamako évolue dans le championnat d'élite amé-

ricain avec les Chicago Bulls depuis la saison dernière, au cours de laquelle il a fait 9 apparitions, pour une moyenne de 4 points, 51,9% de réussite aux tirs, 4 rebonds et 0,1 interception par match.

Visiblement prêt pour ce qui pourrait être sa saison de révélation en NBA, le pivot de 2,06 m a affiché un bilan satisfaisant lors des matchs de pré-saison. En effet, Adama Sanogo a marqué 16 points, pris 15 rebonds et délivré 3 passes décisives en 4 matchs. Le Malien de 22 ans d'ailleurs débuté le 15 octobre dernier face aux Milwaukee Bucks et a fini meilleur marqueur de son équipe. Cependant, pour briller durant la saison régulière, le jeune joueur devra encore patienter, car il n'a pas encore fait d'apparition avec les Chicago Bulls lors des 4 premiers matchs de la saison, figurant seulement parmi les remplaçants lors de la victoire de son équipe face aux Bucks, le 26 octobre dernier.

Saison d'apprentissage À l'opposé de son compatriote Adama Sanogo, N'Faly Danté découvre la NBA cette saison. Recruté cet été par les Houston Rockets après avoir brillé avec les Oregon Ducks dans le championnat universitaire la saison dernière, il s'apprête à faire ses débuts professionnels. En juillet, N'Faly Danté a été titularisé avec les Houston Rockets lors des 4 matchs de la Las Vegas Summer League et s'est illustré durant la pré-saison en inscrivant 4 points, 2 rebonds et 1 passe décisive en 5,8 minutes de temps de jeu. Le natif de Bamako était absent du groupe des Rockets lors des 4 premiers matchs de la saison régulière (2 victoires, 2 défaites). Pour sa première expérience dans la cour des grands, le jeune Malien de 23 ans devra faire preuve de patience dans ce qui s'annonce comme une saison d'apprentissage. ■

Djoliba AC La pépite Issa Traoré rejoint le Bayer Leverkusen

Selon Sky Sports Germany, le jeune défenseur central malien s'est engagé le lundi 28 octobre 2024 en faveur du Bayer Leverkusen. Le champion d'Allemagne en titre a discrètement signé le joueur de 16 ans, qui évolue actuellement au Djoliba AC. Le Malien devrait rejoindre le Bayer Leverkusen en janvier 2026, lorsqu'il aura atteint ses 18 ans. Issa Traoré s'est révélé lors de la Coupe du Monde U17 en Indonésie. En tant que leader de la défense des Aiglonnets, il a contribué à permettre au Mali de terminer sur le podium, battant notamment l'Argentine (3-0) lors de la petite finale. Il a attiré l'attention de plusieurs clubs européens, notamment en Allemagne et en Angleterre. Formé au FC Lakika de Bamako, il a été repéré à seulement 15 ans par le Djoliba AC. Issa Traoré s'est rapidement démarqué par son potentiel athlétique et physique. ■



CARTONS DE LA SEMAINE

Les Aigles U17 ont terminé en beauté la phase de groupes du tournoi UFOA-A Sénégal 2024. Déjà qualifié pour le dernier carré dès la deuxième journée, le Mali a étriillé mardi la Mauritanie 4-0 pour le compte de son troisième match. Les Aiglonnets vont affronter la Gambie ce vendredi en demi-finale.

Le match de la 10^{ème} journée de la Ligue 2 française entre l'AC Ajaccio et le SC Bastia, le 26 octobre, a été arrêté par l'arbitre à la 42^{ème} minute en raison de bagarres dans les tribunes. Des échauffourées ont éclaté entre supporters des deux camps, entraînant de gros mouvements de foule.

FESTIVAL BAMA ART : UNE GRANDE PREMIÈRE À KAYES

La prochaine édition du festival culturel Bama Art se tiendra du 30 octobre au 3 novembre à Kayes. Sur le thème « Culture au service du développement et de la paix », c'est la première à se dérouler en dehors de la capitale. Présent dans le paysage culturel bamakois depuis six ans, Bama Art est devenu l'une des rencontres culturelles les plus incontournables du Mali.

FATOUA CISSÉ



Bama Art se tiendra pour la première fois à Kayes du 30 octobre au 3 novembre 2024.

Traditionnellement organisé chaque premier week-end du mois sur les berges du fleuve Niger ou Place du Cinquantenaire, le festival offre une belle opportunité aux jeunes artistes pour faire valoir leur talent. Cette année, il s'installera dans la Capitale des Rails, un tournant important pour l'événement. Abou Guitteye, promoteur de Bama Art,

souligne que cette édition à Kayes répond à plusieurs demandes des habitants de la région. « De nombreuses personnes quittent leur région pour assister à Bama Art. Au début, nous étions réticents à l'idée de nous éloigner de Bamako, craignant que cela n'attire pas autant de monde. Mais après six années d'hésitation, nous avons décidé de nous lancer ».

Il ajoute « cette édition à Kayes est une phase test. Si cela fonctionne, nous pourrions nous étendre à d'autres régions, comme Ségou, Mopti et même Tombouctou ». L'objectif est d'apporter la joie de Bama Art aux Kayésiens, afin qu'ils puissent bénéficier des mêmes expériences culturelles que les Bamakois. De nombreuses activités seront proposées : foires artisanales, agricoles et minières, grillades, jeux en plein air, sport, tourisme local et spectacles traditionnels et modernes. Cette année, le festival passe de deux à cinq jours, une décision qui répond aux attentes croissantes des participants. « Avec tous les sacrifices et matériels que nous transportons, il serait imprudent de rester à deux jours ». L'événement réunira des artistes de renom, tels que Seydou Chee, Mohamed Diaby, Lil Dou et Fatim Diabaté. À travers Bama Art, M. Guitteye souhaite contribuer à l'attractivité et au rayonnement du Mali à l'international. Il aspire également à soutenir la création, la production et la circulation d'œuvres de qualité, tout en valorisant le potentiel touristique et culinaire du pays.

Le festival s'annonce comme un véritable carrefour de la culture malienne, promouvant les talents locaux et créant des espaces d'échange et de partage enrichissants pour tous. ■

INFO PEOPLE

MANDING AWARDS : LE MALI BRILLE LORS DE LA 2^{ÈME} ÉDITION



La 2^{ème} édition des Manding Awards a eu lieu, le mardi 29 octobre 2024, à Abidjan. Cet événement culturel de distinction vise à promouvoir la culture mandingue et à valoriser ses acteurs. Cette édition, qui avait pour thème "Entre tradition et modernité, le renouveau de la culture mandingue", a réuni 5 pays de l'Afrique de l'Ouest, à savoir la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal et la Guinée. Une pluie de stars du paysage culturel mandingue était présente lors de la cérémonie, tels que Sekouba Bambino, Soumaila Kanouté, etc. Lors de cette soirée, la chanteuse Biguini Bakhada et son compatriote Soumaila Kanouté ont tous deux remporté le prix de meilleurs artistes masculin et féminin de l'Afrique de l'Ouest.

LE CHANTEUR SLIMANE ACCUSÉ D'AGRESSION SEXUELLE



Le chanteur français Slimane est accusé de harcèlement sexuel. En effet, une plainte a été déposée contre lui ce 28 octobre par un ancien technicien de sa tournée "Cupidon". Dans sa plainte, le technicien raconte qu'en décembre 2023, Slimane l'a bloqué contre un mur et lui a imposé une étreinte. Par la suite, il explique que le chanteur l'a entraîné dans sa loge pour lui proposer des relations intimes qu'il aurait refusées. Il affirme aussi qu'il lui a envoyé de nombreux messages et de vidéos à caractère sexuel. De son côté, le chanteur ne s'est pas encore exprimé sur l'affaire.

Journal du Mali
L'hebdo

Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélien DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :
Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Mohamed KENOUI - Fatoumata MAGUIRAGA

Stagiaire :
Fatouma CISSÉ

Photographie : Emmanuel B. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble Badanya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com



Internet - Interconnexion de sites - Solutions cloud - Data center - Énergie solaire - Ingénierie - Audiovisuel

20 28 00 00